

NETMANAGEMENT®

Livre blanc

Le recul programmé des cartes
bancaires locales dans les systèmes
de paiement

—

Pour une vision équilibrée,
économique et stratégique du
paysage européen des paiements

Version 1.00
Octobre 2025
Français

Introduction

Le paysage européen des paiements est en pleine mutation. Les systèmes nationaux de cartes bancaires – tels que la Carte Bancaire en France, la girocard en Allemagne, la Dankort au Danemark, Bancontact en Belgique, Multibanco au Portugal, PagoBANCOMAT en Italie, ou encore BankAxept en Norvège et en Finlande – sont de plus en plus marginalisés. Et pourtant, ils restent plébiscités par les consommateurs, les commerçants et les prestataires pour leur efficacité économique, leur sécurité et leur intégration dans les réglementations nationales.

Ces cartes locales se sont imposées comme des solutions de paiement fiables, peu coûteuses, transparentes et parfaitement adaptées aux besoins domestiques. Leur architecture repose souvent sur un modèle coopératif ou interbancaire, garantissant des coûts maîtrisés, une faible interchange, et un traitement équitable entre tous les acteurs.

Afin de permettre leur utilisation à l'international, ces cartes ont historiquement été co-badgées avec des marques internationales (telles que Maestro, V Pay, Visa Debit ou Mastercard Debit). En France par exemple, la CB cohabite avec Visa ou Mastercard sur une même carte, offrant une double compatibilité. Cependant, les schémas internationaux freinent désormais le recours au co-badge, préférant imposer leurs propres réseaux d'acceptation, souvent plus coûteux pour les commerçants.

Leur motivation est purement économique : chaque transaction traitée via leur propre réseau génère des revenus supérieurs à ceux issus des réseaux locaux. Cette orientation remet en cause la neutralité du système de paiement européen et pèse directement sur les marges des commerces et la liberté de choix des consommateurs.

De plus, les établissements bancaires émetteurs sont incités à remplacer les cartes locales par des cartes 100 % internationales, même pour une utilisation strictement nationale. Cette stratégie augmente la dépendance aux réseaux privés américains et affaiblit l'autonomie européenne dans un domaine aussi stratégique que les paiements numériques.

Aujourd'hui, une carte girocard allemande ne peut pas être acceptée dans un commerce portugais, sauf si elle dispose d'un co-badge international. En effet, les acquéreurs locaux n'ont pas accès au réseau de traitement allemand. Cette limitation est technique mais surtout politique. Pour y remédier, les prestataires de paiement et les opérateurs de réseaux locaux devraient être autorisés à proposer une acceptation transfrontalière des cartes locales, sans passer par les marques internationales.

Le problème se complique encore pour les comptes professionnels : les cartes émises pour les entreprises sont classées comme Commercial Cards et ne sont pas concernées par le règlement européen sur les commissions d'interchange (Règlement UE 2015/751). Ce règlement plafonne à 0,2 % pour les cartes de débit et 0,3 % pour les cartes de crédit, mais exclut les cartes commerciales, laissant place à des commissions pouvant atteindre 3 % par transaction.

Dans des secteurs à faible marge, comme la grande distribution (1 à 2 %), ces coûts sont insoutenables. Le commerçant n'a alors que trois choix : absorber le coût, refuser certaines cartes, ou pratiquer des frais supplémentaires (s'il y est autorisé). Par ailleurs, les services à valeur ajoutée comme le cashback (retrait d'espèces en caisse) deviennent également inabordables en raison des frais imposés par les cartes internationales.

En dehors de contextes spécifiques (zones touristiques, commerce haut de gamme), le remplacement généralisé des cartes locales par des cartes internationales ne se justifie ni économiquement, ni stratégiquement.

Perspectives et propositions stratégiques

Les systèmes de cartes locales peuvent et doivent survivre. Il est temps de les considérer comme des biens publics numériques, garants de la souveraineté européenne, de la compétition loyale et de la diversité des solutions de paiement.

La mise en place d'un Merchant Choice Routing (choix du routage par le commerçant) permettrait de redonner du pouvoir de négociation à ceux qui supportent les frais. De même, la création d'une interopérabilité régionale européenne permettrait aux cartes locales d'être acceptées au-delà de leur territoire d'origine, sans passer par les marques internationales.

L'EPI (European Payments Initiative) pourrait jouer un rôle moteur dans ce déploiement, sous réserve d'une gouvernance transparente et d'un accès équitable aux infrastructures.

Que peuvent faire les commerçants et les consommateurs ?

- Consommateurs : demander à leur banque une carte locale ou un co-badge favorable au réseau national.
- Commerçants : choisir des prestataires de paiement qui favorisent les cartes locales, négocier le routage des transactions, et exiger la transparence sur les frais.
- Fédérations professionnelles : informer leurs adhérents des conséquences économiques d'une carte versus une autre.

Recommandations pour les décideurs publics et les prestataires

Pour les pouvoirs publics :

- Obliger la transparence sur les frais d'interchange par type de carte (y compris cartes commerciales)
- Soutenir techniquement l'interopérabilité entre réseaux nationaux
- Interdire les clauses de restriction du co-badge et du choix de routage
- Financer la promotion de l'EPI ou d'initiatives européennes comparables
- Autoriser explicitement l'acceptation transfrontalière des cartes locales

Pour les banques et prestataires de services de paiement :

- Offrir une facturation transparente, notamment sur les cartes commerciales
- Activer par défaut le Merchant Choice Routing
- Sensibiliser les clients aux avantages des cartes locales
- Maintenir l'accès aux réseaux nationaux

Résumé exécutif pour les commerçants

- Les cartes locales offrent des coûts faibles, une réglementation claire et une infrastructure stable.
- Leur recul est motivé par les intérêts financiers des marques internationales.
- Les cartes commerciales échappent aux plafonds de frais imposés par l'UE.
- Des services comme le cashback deviennent difficilement soutenables avec ces nouvelles cartes.
- Les commerçants doivent exiger des contrats transparents et des prestataires compatibles avec les réseaux locaux.
- L'acceptation transfrontalière des cartes locales est techniquement possible.
- Une véritable souveraineté européenne passe par la préservation des systèmes de cartes nationaux.

Conclusion

La disparition des cartes locales n'est ni une fatalité, ni une nécessité. Elle est le résultat de choix stratégiques délibérés, motivés par la recherche de profits. Or, ces systèmes représentent un modèle européen vertueux, au service d'un équilibre entre efficacité économique, liberté de choix, et transparence. Il est encore temps de les défendre et de les réinventer dans une logique de coopération, de souveraineté et de justice marchande.